

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BONZAC, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARQUEST, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mars 2024

**PRESENTS (10)** : DARQUEST Jean-Luc - BASSET François - LACAZE Bruno - FLORAS Pierre, MUNOZ Karine, Laurent VIDAL, MARZIO NEBOUT Cindy, BEGUIN Gilles, IRDEL Annick, NOEL Nathalie

**EXCUSES (3)** : LETERME Jean-Luc, REYGADE Nelly, SEILLERY Benoit

**ABSENTS (2)** : LARAPIDIE Éric, Julie BASSET

Secrétaire de séance : Didier BASSET

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

### **DELIBERATION 2024-03-01** **TRAVAUX VOIRIE VC 10**

Monsieur le maire fait part de la nécessité de réaliser :

- des travaux de voirie sur la voie communale n° 10 et propose les devis de la société BOUIJAUD pour un montant total de 18 810 € TTC (17910 € revêtement + 900 € réalisation de noue pour écoulement des eaux).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces investissements et décide de l'inscription au budget 2024 :

- article 2151, opération 102 pour un montant de 18 810 € TTC pour les travaux de voirie VC 10

### **VOTE A L'UNANIMITE**

Nombre de votants : 10

Votes POUR : 10

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

**Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus.**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- PONT DE BONZAC/SAINT-DENIS-DE-PILE : Suite à la fermeture du pont et dans l'attente de la restitution de l'étude prévue le 21 mars 2024, les maires concernés ont élaboré un courrier qui doit être adressé au président du Conseil Départemental. Celui-ci exprime leur mécontentement.
- MOTION : « Défendons nos territoires ». Les conseillers départementaux ont sollicité les élus pour soutenir les missions du département. A ce titre, ils proposent aux conseils municipaux de se positionner sur une motion qui précise l'importance et le rôle essentiel du département auprès des communes de notre territoire. Les élus acceptent de voter à l'unanimité la motion proposée.
- ADRESSAGE : Le travail de proposition de l'adressage a reposé sur plusieurs critères, à savoir :
  - Les axes routiers principaux
  - Conserver la notion de « chemin », « impasse », et dans la mesure du possible, le nom de « lieu dit » quand ceux-ci existaient déjà.

La réflexion doit être poursuivie.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 23h30.

Prochaine réunion le 21/03/2024 à 20h30

Le secrétaire de séance,



Didier BASSET

Le Maire,



Jean-Luc DARQUEST